

DÉLIBÉRATION du CCAS

Ville de Saint-Jean-de-Monts

Le vingt-cinq juillet deux mille vingt-deux à dix-sept heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué le dix-neuf juillet deux mille vingt-deux, s'est réuni sous la présidence de Véronique LAUNAY, Maire.

Présents :

MM. Véronique LAUNAY, Emmanuel CHARTIER, Murielle LIZE MICHAUD, Bruno LEROY, Miguel CHARRIER, Pascal FREMONT, Christophe JAMAIN, France RONDEAU, Thierry MILCENT, Agnès SIRE

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

MM Pierre-Jean EVEILLÉ, Bernard PONTREAU

Absentes :

MM Nadine PONTREAU, Diane ROBERT-DUTOUR, Evelyne RICHARD

Madame Géraldine FOUCHER a été désignée secrétaire

Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-JEAN-DE-MONTS

DÉLIBÉRATION N°13-2022

OBJET : contrat local contre les violences conjugales, sexistes et sexuelles – organisation d'une soirée d'informations et d'échanges le 25 novembre 2022

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.123-7 à L.123-8 ;

Vu le règlement intérieur du CCAS adopté le 7 juillet 2020 et notamment son article 5 ;

Madame la Présidente rappelle qu'un contrat local contre les violences conjugales, sexistes et sexuelles a été signé en décembre 2019 par la Ville et le CCAS de Saint-Jean-de-Monts avec la Préfecture de la Vendée. Ce contrat a pour objectif d'améliorer la connaissance du phénomène des violences conjugales, sexistes et sexuelles pour une meilleure prise en charge des victimes.

Madame la Présidente indique que dans le cadre de la Journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes fixée le 25 novembre, le service Action sociale et solidarité et la Médiathèque s'associent pour organiser une soirée d'informations et d'échanges interactive sur le thème du consentement. Cette soirée sera co-animée par Cédric Jolivet, facilitateur de coopération formé à la communication bienveillante et par un membre de l'association Les Pétolettes, association rennaise qui a pour objet de lutter contre les violences faites aux Femmes et autres minorités.

Madame la Présidente précise que les frais d'intervention de l'association Les Pétolettes d'un montant de 474,00 € seront pris en charge par la Médiathèque et qu'il est proposé au CCAS de prendre en charge les frais inhérents à l'intervention de Cédric Jolivet d'un montant de 450,00 €.

Madame la Présidente invite les membres présents à se prononcer sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du CCAS, décide à l'unanimité :

- **d'accepter** la proposition d'intervention de Cédric Jolivet, facilitateur de coopération pour co-animer la soirée d'informations et d'échanges interactive sur le thème du consentement le 25 novembre 2022 ;
- **de prendre** en charge les frais inhérents à son intervention d'un montant de 450,00 € ;

- **d'autoriser** Madame la Présidente du CCAS à signer tout document relatif à cette décision.

Les crédits nécessaires à la mise en place de cette action seront inscrits à l'article 611 – contrats de prestation de service du budget du CCAS.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le 29 juillet 2022

La Présidente du CCAS



Véronique LAUNAY

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE
PRESIDENT COMPTE TENU DE SON
DÉPÔT EN SOUS-PRÉFECTURE,

LE 2 août 2022

ET DE LA PUBLICATION,

LE 2 août 2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 allée de l'Île Gloriette – 44041 Nantes Cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle, conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du code des tribunaux administratifs et cours administrative d'appel